

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Madame Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

1) Correspondance

- Concernant la situation financière de la Commune de Frisange, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que la Commune dispose de 16 millions d'euros sur ses comptes bancaires, dont 10 millions d'euros ont été placées sur des comptes à terme : 4 millions d'euros auprès de la BCEE au taux de 1,28% et 6 millions d'euros auprès de la banque Raiffeisen au taux de 1,90%.
- Monsieur Beissel informe qu'il y a beaucoup de problèmes dans les bus scolaires. En effet, les élèves du cycle 1 avaient le droit de prendre le bus réservé aux cycles 2 à 4 s'ils se faisaient accompagner d'un frère respectivement d'une sœur aîné(e). Comme cette pratique engendrait beaucoup de problèmes organisationnels et de sécurité, les parents ont été avisés par courrier que dorénavant tous les élèves du cycle 1 doivent prendre le bus spécialement mis en place pour le cycle 1. Il rappelle également aux parents que les élèves qui se rendent à l'école en bus doivent être suffisamment éduqués pour attacher leur ceinture et rester assis durant le trajet.
- Le Conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter un règlement temporaire de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange à l'ordre du jour d'aujourd'hui (voir point 16).

Vote : 11x pour

- Le Conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter la motion du parti LSAP relative à la création de logements abordables pour jeunes à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (voir point 17).

Vote : 11x pour

2) Questions écrites au Collège échevinal

/

3) Approbation du devis relatif à l'aménagement du chemin rural « auf Deedenbrück »

Monsieur Beissel présente les devis relatifs au réaménagement du chemin rural partant derrière l'ancien Hôtel de la Frontière à Frisange. Le chemin doit être réaménagé afin de permettre aux piétons et personnes à mobilité réduite du foyer de la fondation « Hëllef doheem » de l'utiliser et de passer les eaux stagnantes au niveau du gué.

Le premier devis, qui s'élève à 125.000 € TTC, porte sur la mise en œuvre d'enrobés sur la première partie du chemin entre le foyer pour personnes âgées et le gué.

Le deuxième devis, qui s'élève à 359.000 € TTC, prévoit la pose de dalles en béton préfabriquées sur le reste du chemin ainsi que le remplacement du gué par une traversée en éléments en béton préfabriqués afin de garantir le passage permanent et d'améliorer l'écoulement du cours d'eau.

Monsieur Courtois demande selon quels critères il a été décidé de faire du béton. Il fait remarquer que les dalles en béton sont difficiles à passer en chaise roulante ou avec une poussette.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit des prescriptions de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) et du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Au nom du parti CSV, Monsieur Courtois salue le projet de réaménagement du chemin rural « auf Deedenbrück ».

Le parti LSAP soutient également le projet.

À la demande de Monsieur Gaffinet, Monsieur Beissel confirme que la Commune bénéficiera de subventions sur le montant du devis.

Monsieur Gaffinet prévient que le chemin rural, une fois réaménagé, pourrait être utilisé pour contourner les embouteillages sur l'axe principale.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif concernant les travaux de réaménagement du chemin rural « Auf Deedenbrück », portant sur le montant de 484.250 € TTC, et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/411/221313/23007 relatif à la réfection des chemins ruraux 2023.

Vote : 11x pour

4) Approbation d'une convention de servitude

La Commune de Frisange a fait un nouveau chemin d'accès aux deux maisons d'habitation à côté de la nouvelle maison communale. Une maison appartient à la Commune tandis que pour l'autre maison, la Commune de Frisange accorde aux propriétaires une servitude de passage.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention de servitude signée en date du 29 octobre 2025 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et Madame Hanna Marcinkowska, constituant une servitude de passage sur les terrains appartenant à la Commune de Frisange, inscrits dans le cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange, sous les numéros 126/4095 et 126/4094, au profit de Madame Marcinkowska, propriétaire du fonds voisin, afin de lui permettre d'accéder à l'immeuble sis 4, Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange.

Vote : 11x pour

5) Approbation d'une convention de vente

En vue du réaménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange, la Commune de Frisange achète une partie d'un terrain privé afin d'intégrer le trottoir dans la voirie publique.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention de vente signée en date du 29 octobre 2025 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et la partie venderesse, Madame Madeleine Marthe Maillet et Madame Pia Edmée Maillet, concernant l'acquisition par la Commune de Frisange du terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le numéro 280/2914, au lieu-dit « Beetebuergstrooss », d'une contenance de 0,7a, au prix de 800 € par are.

Vote : 11x pour

6) Approbation du contrat « EduCare »

Monsieur Beissel présente brièvement le contrat avec l'entreprise EducDesign concernant la consultance et l'accompagnement relatifs à l'innovation pédagogique dans l'école.

Monsieur Meyer constate que l'application de messagerie numérique DIMMI génère également des frais et il demande si l'application est utilisée par les enseignants.

Monsieur Gaffinet sait que certains enseignants utilisent l'application DIMMI, mais malheureusement pas tous. Il propose d'en discuter au sein de la Commission scolaire afin de promouvoir l'application.

Monsieur Meyer a eu l'information que l'utilisation de l'application DIMMI est contestée en raison du stockage non sécurisé des données et qu'il est préférable de passer par l'application Luxchat4Gov.

Monsieur Beissel n'en connaît pas les détails et il est retenu que le sujet figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission scolaire. En attendant, Monsieur Beissel propose d'approuver le contrat « EduCare » tel que présenté pour l'année 2026.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat « EduCare » relatif à la mission d'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale de la Commune de Frisange pour l'année 2026, signé en date du 29 septembre 2025 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et l'entreprise EducDesign, de prévoir la dépense de 2.712,70 € TTC lors de l'établissement du budget de l'exercice 2026 et de l'imputer sur l'article budgétaire 3/910/612200/99002 relatif à l'entretien et aux réparations du matériel informatique.

Vote : 11x pour

7) Approbation de la convention « Meng Gemeng lieft Sport »

Monsieur Beissel présente la convention signée entre les Communes de Frisange, Roeser et Weiler-la-Tour et le Ministère des Sports dans le cadre de l'engagement d'un deuxième coordinateur sportif pour mettre en œuvre la charte « Meng Gemeng lieft Sport ». Le coordinateur sportif sera engagé par la Commune de Roeser. Le taux de participation financière de l'État s'élève à 80% pour les trois premières années et diminuera progressivement.

Monsieur Gaffinet demande dans quel délai la Commune doit accomplir les missions prévues par la charte.

Monsieur Beissel répond qu'il n'y a pas de planning pour la mise en œuvre de la charte. Il souligne que les Communes de Frisange, Roeser et Weiler-la-Tour sont des pionniers dans ce domaine.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que quelques infrastructures sportives, comme la piste de pétanque à Hellange, le parc de skate à Aspelt et des chemins de randonnée, font défaut sur le site internet de la Commune. Il salue l'idée de dresser un inventaire de toutes les infrastructures sportives afin que les citoyens puissent en profiter.

Monsieur Heuertz informe que la Commune de Roeser a publié le poste de coordinateur sportif et a reçu de nombreuses candidatures. L'embauche du candidat

retenu figurera à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal début novembre. Il sera principalement responsable pour les Communes de Frisange et de Weiler-la-Tour et dressera les inventaires prévus par la convention.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que le deuxième coordinateur sportif travaillera prioritairement pour les Communes de Frisange et de Weiler-la-Tour. Les frais seront répartis proportionnellement au nombre d'habitants.

Monsieur Courtois aimerait avoir un plan reprenant toutes les installations sportives pour chacune des trois communes.

Monsieur Heuertz attire l'attention sur le fait que les trois communes sont les premières à avoir engagé un deuxième coordinateur sportif, même si la procédure a été longue.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée entre les Collèges échevinaux des Communes de Frisange, de Roeser et de Weiler-la-Tour et le Ministre des Sports relative aux modalités pratiques de la mise en oeuvre de la charte « Meng Gemeng leeft Sport ».

Vote : 11x pour

8) Approbation de la convention « Jardins Scheierbongert »

Monsieur Beissel présente la convention relative aux « Jardins Scheierbongert » à Aspelt avec l'asbl Gaart an Heem Uespelt. En effet, la Commune met à disposition le jardin situé derrière le bâtiment « T'Scheier » ainsi qu'un point d'eau communautaire et un dépôt de stockage. L'asbl Gaart an Heem Uespelt a élaboré un plan d'aménagement pour un jardin communautaire, disposé en six îlots loués à des citoyens intéressés à cultiver un jardin.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise qu'il appartient à l'asbl Gaart an Heem Uespelt d'établir un règlement d'ordre intérieur et de veiller au respect des règles. L'asbl doit également contracter une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile résultant de l'occupation du terrain loué.

Monsieur Courtois salue le projet. Il demande si le Collège échevinal a prévu de lancer de tels projets dans les autres villages, comme par exemple sur le terrain acquis à côté de l'atelier communal à Hellange.

Monsieur Beissel confirme que la Commune veut mettre à disposition d'autres jardins communautaires si le projet à Aspelt fonctionne bien. À Frisange, la Commune n'a pour l'instant pas de terrain se prêtant à l'aménagement de jardins communautaires.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention signée en date du 29 octobre 2025 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et l'asbl Gaart an

Heem Uespelt relative aux modalités de la mise à disposition de la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, sous le n°327/5522, par la Commune de Frisange à l'asbl Gaart an Heem Uespelt comme locataire-gestionnaire du terrain afin d'y aménager un jardin communautaire.

Vote : 11x pour

9) Approbation de la convention relative au « Kulturpass »

Monsieur Beissel informe le Conseil communal que le Collège échevinal avait une réunion avec l'asbl Cultur'all en vue de permettre aux bénéficiaires du « Kulturpass » d'accéder aux manifestations organisées par la Commune de Frisange. Le Collège échevinal propose de réserver 5 places dans la salle Busleyden dans le Château d'Aspelt, 10 places dans la salle Hadespelt dans les annexes du Château d'Aspelt et 50 places dans le Centre sportif Romain Schroeder à Frisange pour les bénéficiaires du « Kulturpass ». Jusqu'à la fin de l'année, le système de billetterie en ligne devrait être opérationnel et facilitera également la gestion des places réservées aux bénéficiaires du « Kulturpass ».

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que les places réservées peuvent être libérées pour d'autres personnes quand elles ne sont pas prises par des bénéficiaires du « Kulturpass ».

Monsieur Gaffinet salue l'initiative de permettre à des personnes en situation précaire de prendre part à la vie culturelle.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention signée en date du 29 octobre 2025 entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et l'asbl Cultur'all, ayant pour objet de permettre aux bénéficiaires du « Kulturpass » d'accéder aux manifestations organisées par la Commune de Frisange à un tarif réduit.

Vote : 11x pour

10) Modification des tarifs pour les billets d'entrée aux manifestations culturelles organisées par la Commune de Frisange

Monsieur Beissel présente le règlement modifiant les tarifs pour les billets d'entrée aux manifestations culturelles organisées par la Commune de Frisange. Alors que l'ancien règlement fixait le tarif à 15 € par personne pour tout genre de manifestation culturelle, le Collège échevinal propose de fixer les tarifs comme suit :

- Théâtre / concerts : 20 € par personne, 8 € pour étudiants et < 18 ans ;
- Danse / divers : 25 € par personne, 8 € pour étudiants et < 18 ans ;

- Ateliers et workshops : 10 € par personne.

Les conférences, séances d'information et manifestations de bienfaisance sont gratuites, de même que les représentations scolaires.

Monsieur Courtois conteste le fait que les billets d'entrée coûtent le même prix pour toutes les catégories de concerts. Il déplore également que le règlement ne définit pas de salle à Hellange pour des manifestations culturelles. Il demande si les tarifs ont été discutés au sein de la Commission culturelle.

Monsieur Beissel répond que le règlement reprend uniquement les salles de spectacle conformes aux normes en vigueur. La Commission culturelle ne se sentait pas concernée par la fixation des tarifs pour les manifestations culturelles. Monsieur Beissel demande au parti CSV de soumettre une meilleure proposition de tarifs.

Monsieur Courtois propose de classer les concerts en catégories suivant les frais à la charge de la Commune et de fixer un tarif pour chaque catégorie. Le parti CSV aurait également apprécié de participer activement à l'élaboration du règlement.

Monsieur Gaffinet demande si le règlement permet encore l'organisation de manifestations culturelles à titre gratuit.

Monsieur Beissel répond que les conférences et les événements de bienfaisance restent gratuits. Des concerts gratuits ne sont pas envisagés, à part des concerts dans le cadre d'inaugurations.

Le Conseil communal approuve, avec 9 voix pour et 2 voix contre (CSV), le règlement portant modification des tarifs pour les billets d'entrée aux manifestations culturelles organisées par la Commune de Frisange.

Vote : 9x pour

2x contre (CSV)

11) Nomination d'un représentant de l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration de l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser, une seule candidature a été remise dans le délai prescrit.

Le Conseil communal procède au vote secret et décide à l'unanimité de nommer Monsieur Roger Braun comme représentant de la Commune de Frisange au sein du conseil d'administration de l'Office social commun des Communes de Bettembourg, Frisange et Roeser.

Vote : 11x pour

Monsieur Beissel profite de l'occasion pour remercier Monsieur Braun pour le travail précieux qu'il a fourni en tant que vice-président dans le cadre du réaménagement de l'Office social.

12) Épargne scolaire 2025/2026

Le Conseil communal décide à l'unanimité de verser à chaque élève du cycle 2.1 la somme de 50 € sur le livret d'épargne offert par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget de l'exercice 2026 et de l'imputer sur l'article budgétaire 3/930/648330/99001 relatif à l'épargne scolaire.

Vote : 11x pour

13) Subside spécial en faveur de la LASEP

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 1.000 € au comité central de la LASEP et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/930/648110/99001 relatif au subside en faveur de la LASEP.

Vote : 11x pour

14) Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables

La résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables a été soumise au préalable aux membres du Conseil communal.

Monsieur Gaffinet confirme que le parti LSAP soutient pleinement la résolution telle que présentée par le Collège échevinal. Monsieur Gaffinet souligne l'importance de la justice intergénérationnelle. En effet, les déchets engendrés par les centrales nucléaires restent à jamais et les prochaines générations doivent faire face à la pollution qui en résulte. La Commune s'engage à promouvoir les énergies renouvelables, notamment par les actions du team climat. Monsieur Gaffinet demande au Collège échevinal d'adapter peu à peu les anciens bâtiments communaux par des rénovations énergétiques et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Beissel répond que des installations photovoltaïques seront mises en place partout où la structure de la toiture le permet.

Monsieur Meyer confirme que le parti CSV soutient également la résolution et il loue l'argumentation pertinente. Il souhaite sensibiliser davantage la population aux énergies renouvelables.

Monsieur Beissel répond que la Commune fait beaucoup dans le domaine de l'énergie renouvelable et que de nombreuses personnes privées installent des panneaux photovoltaïques, subventionnés également par la Commune. Il rappelle également que la Commune de Frisange est classée parmi les meilleures communes dans la qualité des déchets organiques récoltés.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- de réaffirmer son opposition ferme à l'énergie nucléaire et de rejeter toute prolongation de la durée de vie de la centrale de Cattenom, ainsi que toute construction de nouvelles unités nucléaires dans les pays voisins ;
- de rappeler que la politique énergétique luxembourgeoise doit être guidée par le principe de précaution et par la justice intergénérationnelle, et de rejeter tout choix technologique qui reporte sur les générations futures des risques ou des charges liés aux déchets nucléaires ;
- de confirmer son opposition explicite non seulement à la prolongation de Cattenom, mais plus généralement à l'énergie nucléaire comme option énergétique, car elle est incompatible avec les objectifs climatiques et de transition énergétique ;
- d'exiger du gouvernement luxembourgeois une politique nationale claire et résolument anti-nucléaire, cohérente avec les objectifs climatiques et énergétiques du Luxembourg et de l'Union européenne ;
- de soutenir activement le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et de demander la suppression des obstacles administratifs et réglementaires qui entravent les initiatives locales en la matière ;
- de participer activement aux consultations publiques relatives à la prolongation de Cattenom et, le cas échéant, d'introduire des recours afin de défendre les intérêts de la population ;
- de renforcer la coopération intercommunale et transfrontalière au sein de l'Alliance des communes contre l'énergie nucléaire, en vue de démarches politiques, juridiques et citoyennes communes ;
- de continuer à informer et sensibiliser la population sur les risques du nucléaire et sur les alternatives renouvelables existantes, notamment via l'utilisation d'électricité verte, l'autoconsommation et le partage d'énergie renouvelable ;
- de mandater le bourgmestre ou son délégué pour représenter la commune dans le dialogue avec le ministre de l'Énergie, avec les autorités nationales et européennes compétentes, et au sein de l'Alliance des communes.

Vote : 11x pour

15) Droits de préemption

/

16) Règlement temporaire de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange

Le Conseil communal confirme à l'unanimité le règlement temporaire de la circulation N°25/120, pris par le Collège échevinal dans sa séance du 27 octobre 2025, concernant un rétrécissement de la voie de circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange, entre les maisons n°5 C et 11, à partir du 28 octobre jusqu'au 8 novembre 2025 inclus.

Vote : 11x pour

17) Motion du parti LSAP

Bezuelbare Wunnraum fir jonk Leit (Haus Nr 12 an der Munnerëferstrooss zu Fréiseng).

Am Zesammenhang mat dem Haus zu Fréiseng, Munnerëferstrooss, Nr 12. Dëst Haus gëtt am Moment vun de Scouten genotzt. An de nächster Zäit wäerten si awer an hiert neit Gebai plënnere.

An dësem Kader schloe mir fir, dëst Haus spéider fir jonk Leit zu engem bezuelbaren Loyer zur Verfügung ze stellen. D'Iddi ass, datt net nëmmen Studenten, mee och jonk Erwuessener, déi grad an d'Beruffsliewen starten an an där Zäit nach keen héije Salaire kréien, eng finanziell accessibel Wunnméiglechkeet kréien.

D'Haus kéint Plaz fir ongeféier 4 Persounen bidden an nom Prinzip vun enger Wunnengsgemeinschaft (WG) genotzt ginn. Dobäi hätt all Bewunner säin eegene Raum, während Kichen, Wunnzëmmer an aner Raim gemeinsam genotzt ginn. Dëst géif net nëmmen de Loyer pro Persoun erofsetzen, mee och e kollektive a liewege Wunnstil erméiglechen.

D'Bewunner kéinten dës Wunnméiglechkeet fir eng Dauer vu maximum fënnef Joer notzen – eng Zäit, an där si sech berufflech a finanziell stabiliséiere kënnen.

Änlech Projeten ginn et schonn an aneren Gemengen resp. am Ausland an et soll sech hei drun inspiréiert ginn.

Monsieur Gaffinet présente la motion du parti LSAP relative à la création de logements abordables pour jeunes dans la maison sise 12, Munnerëferstrooss à Frisange.

Monsieur Mongelli informe que ce sujet a également été discuté au sein du parti Är Equipe et qu'il s'est déjà renseigné auprès du Service technique pour voir quel bâtiment se prêterait à la mise à disposition de logements abordables. Vu les prix du marché, la bonne approche consiste à créer des logements abordables.

Monsieur Beissel informe que le nouveau chalet des Scouts sera terminé en septembre 2026 et qu'une étude de faisabilité relative à la création de logements abordables sera prévue lors de l'établissement du budget pour l'exercice 2026. Il propose que le Conseil communal adopte la motion du parti LSAP.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adopter la motion du parti LSAP concernant la création de logements abordables pour jeunes dans la maison sise 12, Munnerëferstrooss à Frisange.

Vote : 11x pour

18) Questions orales au Collège échevinal

Monsieur Gaffinet a constaté que le règlement relatif à l'instauration du parking résidentiel a été présenté à la Commission de la circulation en date du 30 septembre. Il demande si le règlement sera prochainement présenté au Conseil communal.

Monsieur Beissel confirme que le règlement sera présenté au Conseil communal lors d'une séance précédant le vote.

Monsieur Gaffinet demande si les associations peuvent déjà organiser des événements dans le bâtiment « T'Scheier ».

Monsieur Beissel répond que les travaux de mise en conformité sont en cours et qu'il reste quelques contrôles à effectuer. Le bâtiment sera mis en service à partir de juin 2026. Dans la maison d'habitation, la Commune fera quelques réparations et le mettra à disposition de l'Office social.

À la demande de Monsieur Gaffinet concernant les gîtes et l'épicerie sur le site du Château d'Aspelt, Monsieur Beissel informe que la mise en location des gîtes touristiques débutera le 3 novembre 2025. Monsieur Beissel explique que l'épicerie n'est pas une épicerie dans le sens propre du terme, mais plutôt un local dans lequel une association peut vendre quelque chose lors de manifestations culturelles.

Monsieur Gaffinet regrette qu'il y ait dernièrement souvent des problèmes avec les cours organisés par la Commune : soit les salles sont occupées, soit les participants

sont renvoyés chez eux, soit les salles sont aménagées trop tôt et les tables gênent un autre cours se déroulant dans la même salle.

Monsieur Beissel est au courant de ces problèmes d'ordre organisationnel et les services responsables essaient d'y remédier.

Monsieur Meyer demande en quoi le hall polyvalent à Hellange n'est plus conforme.

Monsieur Beissel explique que le hall polyvalent à Hellange est conforme aux normes en vigueur pour un nombre restreint de personnes. Le Collège échevinal a décidé de ne pas y organiser de grands événements culturels tels que des concerts afin d'éviter de devoir ajouter les installations et effectuer les travaux de modernisation et les mises en conformité requises.

Monsieur Meyer informe que le carrelage au sol devant la chaufferie est fortement endommagé et constitue un risque de sécurité. Le pavé devant l'entrée principale est également dans un mauvais état.

Monsieur Beissel tient à informer le Conseil communal que la Commune se limitera à effectuer les travaux de réparation absolument nécessaires. En effet, un bureau d'architectes travaille actuellement sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment et a déjà élaboré quelques esquisses. Il est prévu d'y intégrer une salle de musique et une salle de gymnastique pour les cours de sport organisés par la Commune et éventuellement des logements sociaux et des salles de réunion pour les associations. Le projet se concrétisera l'année prochaine.